



Un été joyeusement artistique et culturel en Hauts-de-France Edition 2023

Depuis 2020, la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France investit la période estivale afin de permettre au plus grand nombre d'habitants de la région des Hauts-de-France de pouvoir bénéficier de propositions d'éducation artistique et culturelle de qualité. Il est ainsi lancé dans ce cadre le présent appel à projets afin de venir renforcer l'offre déjà riche et existante, à destination des enfants et des jeunes en âge scolaire dans tous leurs temps de vie, mais également en direction des familles et de tous les habitants de la région, qui malheureusement risquent d'être, cette année encore plus nombreux, à ne pas partir en vacances.

L'été culturel en Hauts-de-France s'adresse à tous les territoires de vie, avec une attention particulière aux quartiers et aux zones rurales sans toutefois être exclusif. Il propose de mobiliser tous les domaines du champ artistique et culturel : arts visuels, arts plastiques, spectacle vivant, musées, valorisation du patrimoine, livre et lecture, cinéma, éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, numérique, etc. et fera cette année encore la part belle au sensible, à l'imagination, à la rencontre, à l'inattendu, à l'itinérance et à la médiation renouvelée.

Qui peut déposer un projet ?

- Les équipes artistiques et les structures artistiques et culturelles ;
- Les collectivités territoriales à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale, des pôles d'équilibre territorial et rural, des départements et des services Villes et Pays d'art et d'histoire ;
- Les associations, régies ou établissements publics de coopération culturelle.

Critères d'éligibilité des projets :

Pour être éligibles, les projets devront tenir compte des critères suivants :

- S'inscrire sur la période estivale entendue du début juin à fin septembre permettant ainsi, en début d'automne, une transition douce avec la rentrée articulant tous les différents temps de vie et englobant, si besoin, en fonction du contexte et des projets, les vacances intermédiaires de la Toussaint. Il est toutefois précisé que la majorité des projets se déroulera au moins en partie en juillet et/ou août 2023 ;
- Associer au moins un professionnel de la culture ou un artiste professionnel justifiant d'une activité dans les réseaux professionnels de la création et de la diffusion artistique ;
- S'appuyer sur un partenariat territorial notamment grâce à une collaboration avec une collectivité territoriale, une structure sanitaire, éducative ou sociale, une structure culturelle ou patrimoniale de proximité, un établissement de santé, etc.
- Favoriser la participation des habitants ;
- Faire l'objet d'autres sources de financements (fonds propres le cas échéant).

Les projets qui s'inscrivent dans d'autres opérations nationales telles que « Quartiers d'été », « Vacances apprenantes » ou l'Olympiade culturelle – Paris 2024 (projets alliant culture et sport) peuvent demander une subvention au titre de l'été culturel.

Modalités d'évaluation des candidatures :

Une attention particulière sera portée :

- aux projets menés en direction des publics les plus fragiles et éloignés de l'offre culturelle à partir d'un propos de médiation renouvelée privilégiant le format hors-les-murs et/ou l'itinérance ;
- aux propositions ayant un large rayonnement territorial (à l'échelle à minima d'un EPCI) et s'efforçant de toucher un nombre significatif de personnes ;
- dans le cadre de l'Olympiade Culturelle¹ en amont des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, aux propositions invitant au dialogue entre art et sport (projets convoquant le sport comme thématique, se tenant dans un lieu sportif ou en lien avec un événement sportif, mettant en lumière des valeurs communes au sport et à la culture, etc.) ;
- aux actions intégrant le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des établissements d'enseignement supérieur culture.

Il est précisé aux demandeurs ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de l'été culturel que le renouvellement de la proposition constituera un critère de choix.

Les candidatures reçues seront examinées collégalement par les conseillers de la DRAC Hauts-de-France. La sélection des projets tiendra compte des critères énoncés ci-dessus, de la qualité artistique des propositions, de la répartition géographique des projets à l'échelle des 5 départements des Hauts-de-France et de l'équilibre entre domaines artistiques et culturels.

Dépôt de candidature :

Les dossiers sont à déposer sur [Démarches simplifiées](#) du 23 janvier au 31 mars 2023. Aucun dossier ne pourra être déposé ou pris en compte après cette date.

Les porteurs de projet seront informés de la décision du comité de sélection par courriel au plus tard fin mai 2023.

Toute demande d'information complémentaire pourra être adressée à l'adresse suivante :

ete-culturel-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr

Lien avec le programme Plaines d'été :

Pour information, dans le cadre de l'été culturel en Haut-de-France, la DRAC accompagne parallèlement avec le programme Plaines d'été des artistes, des équipes artistiques, et des collectifs relevant de tous les domaines d'expression, souhaitant investir la période estivale de propositions d'improvisations artistiques à des fins d'éducation artistique et culturelle diffusés à travers les territoires. Un appel à projets à la faveur de ce programme a également été lancé. Les artistes et les équipes artistiques intéressés pour intervenir dans ce cadre sont invités avant toute chose à consulter [le cahier des charges spécifique](#) et à déposer leur projet [via le formulaire en ligne sur démarches simplifiées](#). La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 9 février 2023 (23h59). Aucun dossier ne pourra être déposé ou pris en compte après cette date.

¹ Les porteurs de projet pourront trouver davantage d'informations sur l'Olympiade culturelle sur le site suivant : <https://culture.paris2024.org/s/accueil>